

CONCOURS PHOTO



"Règlement du concours photos du Comité Régional de Cyclotourisme Hauts-de-France"

Actualisé le 16-11-2019.

Article 1 : "DROIT DE PARTICIPATION et UTILISATION DES CLICHÉS"

Le Comité régional de cyclotourisme Hauts-de-France organise chaque année un concours photo exclusivement ouvert et réservé à ses adhérents, qu'ils soient membres d'un club ou membres individuels.

Aucun droit de participation n'est perçu par le CoReg auprès du participant... Par contre, ce dernier accepte en contrepartie et sans contrat quelconque, que les clichés puissent être utilisés par le CoReg pour une raison ou une autre, sur son site internet par exemple. Le nom du photographe pourra être cité par le CoReg s'il le désire sans que celui-ci puisse se retourner contre lui, pour non-respect de la vie privée par exemple.

Article 2 : "LES THÈMES"

Chaque fin d'année, deux thèmes sont fixés pour l'année suivante par le CoReg... Ces thèmes sont diffusés auprès des clubs et sur son site internet ainsi que sa page Facebook.

Le premier des deux thèmes est appelé "thème permanent"... Comme son nom l'indique, celui-ci revient chaque année et est "un ou des cyclotouriste(s) en action". Ceci veut dire qu'il faut voir sur la photo, par exemple, des cyclotouristes sur le vélo en train de rouler ou des cyclotouristes en train de réparer une crevaison... Ce ne sont que des exemples !

Le second thème est celui que décide la F.F.C.T. en fin d'année (1) ... Il est différent chaque année et laisse place à l'imagination des photographes.

Pour un même participant, les photos doivent être différentes d'un thème à l'autre, sachant qu'il peut adresser au maximum trois photos par thème.

Article 3 : "LES CLICHÉS"

Ceux-ci doivent obligatoirement et dans les deux thèmes :

- Comporter tout ou partie d'un ou plusieurs vélo(s) ou tandem(s), avec ou sans assistance électrique.
- Être prises uniquement dans la région Hauts-de-France et dans l'année.

Article 4 : "LE JURY"

Les membres du jury pratiquant ou non de cyclotourisme n'auront pas connaissance du nom des participants comme de leur club et ne peuvent pas participer à ce concours.

Ils se réservent le droit de ne pas attribuer de prix en cas d'insuffisance de qualité et de non-respect de l'un des articles de ce règlement.

Article 5 : "DÉLAIS et FORMALITÉS D'INSCRIPTION"

Pour le 31 janvier (année +) le participant devra :

- Adresser au maximum trois clichés par thème,
- Les photos (en .JPG) sont à adresser par @mail : hautsdefrance-webmaster@ffvelo.fr qui affectera un numéro à chaque photo et les transmettra au jury
- Inscrire sur le message :
 - ✓ Le thème choisi pour la(es) photo(s),
 - ✓ Le lieu exact où a été tirée chaque photo.

Article 6 : "LES PRIX"

Il sera établi un classement par thème. Le nombre de prix et leurs montants seront actualisés chaque année par le Comité Régional. Ils sont remis lors de l'Assemblée Générale.

(1) En 2019 le thème « Les Vignes » exceptionnellement hors Hauts-de-France.

Contact et Président du jury : Pascal DRIENCOURT – 06.82.32.81.68